

I.

MINISTÈRE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

Inventaire des Sites  
dont la conservation présente  
un intérêt général.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale  
~~Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,~~

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de la Moselle dans sa séance du 20 Décembre 1934;

ARRÊTÉ

Article premier

Les terrains situés à Rozérieulles (Moselle) en bordure de la route nationale N° 3 sur une longueur de 380 mètres et une profondeur de 40 mètres, pris sur les parcelles cadastrales Nos 1512, 1512bis, 1513, 1514, 1515, 1516, 1517, 1520, 1521, 1524, 1525, 1527 à 1534, 1536, 1537, 1539, 1540, 1541, 1543, 1544, 1546, 1547 sont inscrits à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

Ces parcelles appartiennent aux propriétaires suivant

M. Alisette Jules, propriétaire de la parcelle 1543,  
Mme Arend Eugénie, " " " 1528,  
M. & Mme Biver Lucien, propriétaires de la parcelle 1534,  
" Boudot Louis Joseph " " 1521,  
" Boulley Emile " des parcelles 1537-1539-1540-1541  
" Chavaux Nicolas " " 1536 et 1547,  
" Gavrey Marcel " " 1516 " 1520,  
" Gilbert Auguste " de la parcelle 1546,  
M. Grandpierre Augustin Edouard, propriétaire des parcelles 1530-1531-1532,  
M. Guermont Claude Frédéric, propriétaire de la parcelle 1544,  
M. & Mme Hazotte Pierre Joseph, " s " 1513,

179-385-A. 4868-31. [36292]

/ ...

~~ARRÊTÉ~~

~~ARTICLE PREMIER~~

M. Lapiéd Jean-Baptiste, propriétaire	des parcelles	1512-1514-1533
M. Laval Alphonse,	"	de la parcelle 1529
M. Lemaire Jules,	"	des parcelles 1515-1527
M. et Mme Masson Hubert	"	" " 1524-1525
Mme Pichener Joséphine	"	de la parcelle 1512bis
Mme Vve Sarlotte Françoise	"	" " 1517

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Rozérieulles et aux propriétaires intéressés,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 29 OCTO 1936

PAR DELEGATION SPECIALE :

*Le Directeur Général des Beaux-Arts*

l -- 17